

DRA		N°	
DRISE		- 8 FEV. 2010	
M		Liberté • Égalité • Fraternité	
UT		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Autre Service		<input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/> Pour projet de réponse <input type="checkbox"/> Pour attribuer <input checked="" type="checkbox"/> Pour avis.	



PREFECTURE DE L'AVEYRON

SG	DREAL			MIPIL
CSM RH	Directeur			SSR
CSM Log	DRAdp	DRAdp	AdpDR	SDTY
UT 09	- 8 FEV. 2010			SGEC
UT 31				STAEI
UT 65/32				STO
UT 46	/ pour information pour attribution d'un projet de réponse			SRTI
UT 82	SIGNALE			SBRN

DIRECTION
DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

RODEZ, le 22 septembre 2009

BUREAU DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AFFAIRE SUIVIE PAR

Mme CAZALS Liliane

Téléphone : 05.65.75. 72 68

Fax : 05.65.75 72 29

2009/0188

UNITÉ TERRITORIALE TARN AVEYRON			
DREAL - Midi Pyrénées			
Chef de l'U.T.			
A1			TA1
A2		24 FEV. 2010	TA2
T1		<input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/> Pour attribution <input checked="" type="checkbox"/> Pour établir un projet de réponse	CITA
T2			

SIGNALÉ

vu d'après → AC par attribution

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE SURVEILLANCE (CLIS) - UMICORE FRANCE – VIVIEZ**

le 18 septembre 2009
salle de la Bastide à Viviez

Madame ROYER, Sous-Préfète de Villefranche de Rouergue préside la séance. Elle remercie les participants (liste jointe en annexe) de leur présence.

Elle indique que la Fédération des chasseurs et la direction départementale des services vétérinaires de l'Aveyron se sont excusés et que le directeur de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales s'est fait représenter.

Elle rappelle également l'ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la CLIS du 11 juillet 2008
- présentation de l'avis du CODERST, du CSIC et de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22 juillet 2009
- l'état d'avancement des travaux de création d'une installation de stabilisation de résidus sur le site de Dunet et de la création d'un centre de stockage interne de mono-déchets sur le site de Montplaisir
 - présentation du point zéro sur la qualité de l'air à Viviez par l'observatoire régional de l'air en Midi-Pyrénées
 - information des membres de la CLIS des premiers résultats de l'étude épidémiologique menée par la DDASS et la CIRE

- Le titre 7 impose la création de réseaux et de bassins permettant la protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques

Le titre 9 est consacré à la réduction des nuisances sonores par l'instauration notamment d'horaires de fonctionnement.

Le titre 12 impose la surveillance des émissions et de leurs effets (suivi par ORAMIP, autosurveillances, bilans périodiques...)

Questions et observations des participants

Monsieur BUGAREL observe que le détail de l'arrêté préfectoral reste inconnu. Madame ROYER indique que chacun peut se procurer le texte complet de l'arrêté auprès de la Préfecture de l'Aveyron mais que celui ci sera joint au compte rendu de la CLIS. Madame DACHICOURT-COSSART indique, en outre, qu'elle veillerait à ce qu'il soit mis en ligne sur le site de la DREAL.

Monsieur le Maire de Viviez aimerait avoir la certitude de l'origine des produits mis sur le site de Montplaisir. Madame DACHICOURT-COSSART précise que le traitement de déchets d'une toute autre nature ferait perdre son caractère de décharge mono-déchets. Elle précise à ce propos que le conseil supérieur des installations classées a souhaité que la CLIS joue pleinement son rôle. Par ailleurs, l'arrêté préfectoral régleme l'extraction et les déchets stockés sur l'ensemble des sites.

III- PRESENTATION DU PROJET PAR LE GROUPE UMICORE

Monsieur DESLAURIERS présente l'évolution du dossier depuis le 11 juillet 2008, date de la dernière CLIS.

Le dossier a été validé par le PREDD (plan régional d'élimination des déchets dangereux)

La société n'a commencé les travaux qu'à réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Par conventions, la surveillance de la qualité de l'air est confiée à ORAMIP, celle de la qualité des eaux souterraines à MINELIS et celle de la coordination de sécurité à DEKRA.

Sur le plan technique, le déplacement des lignes électriques s'effectuera de juillet 2008 à juillet 2009 pour un montant d'un demi million d'euros. L'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction du stockage de Montplaisir ont démarré ainsi que le déboisement de la zone de Montplaisir. Les premiers gradins de l'avéole vont débiter.

Ont été dépistés :

- le saturnisme sur les enfants jusqu'à 6 ans et les femmes enceintes
- les atteintes rénales sur toute la population

Les résultats biologiques sont naturellement adressés de façon individuelle au médecin traitant.

Il résulte de cette étude qu'à VIVIEZ :

- le taux de participation est faible, de l'ordre de 20 %.
- Aucune plombémie n'a été décelée.
- Seul un enfant fait l'objet d'une imprégnation excessive au cadmium. Pour les adultes, environ 5 % de cadmurie excessive a été détectée.

En revanche, le niveau de cadmium urinaire est de zéro sur la commune de Montbazens. Le niveau arsenic est comparable entre les deux populations soit moins de 1 % des participants.

Ceci concerne une interprétation biologique. D'autres facteurs pouvant intervenir tels que l'exposition professionnelle et le tabagisme, une interprétation sanitaire est en cours. Au vu des résultats sur le cadmium, l'institut de veille sanitaire (IVS) et la DDASS vont se concentrer sur leur étude.

Questions et observations des participants

Monsieur DENOIT demande si le cadmium est réversible. L'IVS précise que l'étude menée traduit une exposition seulement sur les derniers mois et non sur plusieurs années. Néanmoins, il indique que les effets sanitaires sont effectivement réversibles.

Monsieur DENOIT souhaiterait un suivi à long terme pour connaître l'évolution de la situation d'ici à 2015. L'IVS indique que dans ces conditions, une nouvelle étude serait nécessaire.

VI – DIVERS

* Calendrier des CLIS

Madame la Sous-Préfète attire l'attention des membres de la CLIS sur la date de la prochaine CLIS. Bien que la réglementation prévoit un calendrier annuel, elle propose, compte-tenu de l'enjeu revêtu par cette première année de chantier, un calendrier plus rapproché, prenant en compte les élections régionales et la période de réserve des services de l'Etat. Accepté

En conséquence, la prochaine réunion devrait donc avoir lieu aux environs des mois d'avril ou de mai 2010.

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU 18 SEPTEMBRE 2009

UMICORE VIVIEZ

NOM	ORGANISME	QUALITE	SIGNATURE
DESTAURELS Alice	Mairie Viviez	Adjointe	
CATRON Virginie	Mairie Boisse-Péchet	Adjointe	
VENESSY M	Viviez	Adjoint	
PAMPEBUE Alain	Mairie Aubin	Adjoint	
HUC Christian	Umicore Viviez	Représentant du Personnel	
ECHERRIA Jean	UL C.G.T.	mandat	
D ^r ROUMÉGOUX Jean	Conseil de l'Ordre Régional des Vétérinaires	Vétérinaire	
DENOIT J-L	Mairie Viviez	Président	
BEFFRE Pierre	Conseiller Général	AUBIN	
DELAGNES Pierre	Conseiller Général	Decazeville	
GAUBERT Jacques	U.L FO Decazeville Tous Ensemble	-	
MARTINEZ André	Mairie Aubin	Maire	
JONQUIERES Bernard	LES ALBRES	MAIRE	
G. CAUDET pour TR. BORGHESE	DACCORF	inspecteur	
SAUTHIER Nicolas	CIRE Midi-Pyrénées	Ingenieur	
LELIAS Pierre	ADASS	Technicien	
Castan Thierry	DDEA	Ing.	
SR THIERRY	Sichi Eco Services	Directeur	
I.F FARRENQ	UMICORE	Rble Opérations	
GUY ETHIEL	UMICOLS	Vice Président	
Christophe GROSSIN	MINELIS	Ingenieur Environn.	
Nicolas SAUZAY	MINELIS	Ingenieur Environnement	
BUGAREL Jean-Louis	Action Environnement	Président	
Auguste CLETON	UMILORE-	Secrét.	

